

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

PROVISOIRE
2004/2059(DEC)

6.1.2005

PROJET D'AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission des budgets

sur la décharge du directeur de l'Observatoire européen des phénomènes
racistes et xénophobes pour l'exécution de son budget pour l'année budgétaire
2003
(2004/2059(DEC))

Rapporteur pour avis: Gérard Deprez

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. se félicite que la Cour des comptes ait pu obtenir des garanties suffisantes lui permettant d'établir que les comptes annuels pour l'année budgétaire prenant fin au 31 décembre 2003 sont fiables et que les opérations sous-jacentes, prises dans leur globalité, sont légales et régulières;
2. demande à l'observatoire de prendre en compte les observations formulées par la Cour des comptes, et de poursuivre ses efforts afin d'optimiser sa gestion financière.